

Procès-Verbal de la séance du CONSEIL MUNICIPAL du 2 mars 2020

L'an deux mil vingt, le deux du mois de mars, à vingt heures, le Conseil municipal dûment convoqué en date du vingt-huit janvier deux mil vingt, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Louis DEMOIS, Maire.

Membres élus : 15 en fonction : 13 présents : 13

Sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis DEMOIS, Maire,

Membres présents :

Monsieur Paul ABELARD, Monsieur David BARAIZE, Madame Gwennola CHAUDET, Madame Ophélie COSTA, Madame Maria DANIEL, Monsieur Julien GILLES, Madame Cécile HUET, Monsieur Sébastien LANDEAU-TROTTIER, Monsieur Fabrice LEPAGE, Madame Sandra PELLETIER, Madame Marie-Claire SACHET - Conseillers municipaux.

Membres absents excusés et/ou ayant donné pouvoir:

Membre absent

Monsieur Mickaël LAURENT-BERTHONNEAU

Secrétaire de séance : Monsieur Paul ABELARD

1) Approbation du Procès-verbal du Conseil municipal du 3 février 2020 ;

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2) Commissions communales

❖ Vie locale et proximité

Dernière réunion sur le budget

Le bulletin a été distribué la semaine dernière.

Les horaires de la bibliothèque changent, début de la permanence du samedi matin à 10h au lieu de 10h30.

❖ Enfance

Bilan positif sur les serviettes en tissu, environ 90% de remplissage. La commune ne fournit plus de serviettes en papier.

Réflexion au sein de papillote et compagnie sur le plastique et sur le gaspillage alimentaire, la commune d'Ecuillé étant assez exemplaire sur la question, la commune a été invitée à une table ronde sur cette thématique.

❖ Urbanisme

Le plan du lotissement est toujours en cours et devrait être validé d'ici la fin du mois.

Le permis de construire de l'atelier est en cours d'instruction.

❖ CCAS

Repas des anciens s'est bien déroulé. 24 personnes présentes.

3) Finances

❖ **Objet : Finances - Budget lagune – Domaine des Etres – vote du compte de gestion et du compte administratif 2019**

Finances - Budget lagune – Domaine des Etres – vote du compte de gestion et du compte administratif 2019 (délibération 2020-08)

Monsieur le Maire sort

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 1612-12 qui dispose que le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-31 relatif à l'adoption du Compte administratif et du Compte de gestion ;

VU le Compte de gestion de l'exercice 2019 dressé par le comptable ;

VU le Compte administratif 2019 présenté par Monsieur le Maire ;

Le Conseil municipal :

- ✓ **VALIDE** le Compte de gestion de l'exercice 2019 dressé par l'ordonnateur ;
- ✓ **VALIDE** le Compte administratif de l'exercice 2019 dressé par le Maire ;

	Recettes	Dépenses	Différence	Résultat à la clôture de l'exercice 2018	Résultat à la clôture de l'exercice 2019
Section d'investissement	83 468.53 €	79 008.49 €	4 460.04 €	-22 468.53 €	- 18 008.49 €
Section de fonctionnement	124 031.93 €	79 008.49 €	45 023.44 €	-23 604.91 €	21 418.53 €
Total					3 410.04 €

Le Conseil municipal, après avoir délibéré approuve la délibération à l'unanimité.

❖ **Objet : Finances - Budget lagune – Domaine des Etres – Affectation du résultat 2019**

Finances - Budget lagune – Domaine des Etres – Affectation du résultat 2019

VU le Code général des Collectivités territoriales ;

VU le Compte administratif 2019 ;

VU le tableau récapitulatif présenté ci-dessous du budget lotissement ;